

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2007

BP 2007 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir l'article en bas de page

DOTATIONS D'ETAT 2004 RECOURS EN APPEL

Le Maire rappelle l'action des 18 communes de l'agglomération relative à la contestation des notifications de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de péréquation pour l'année 2004. Après le rejet du recours gracieux, une rectification mineure est intervenue. Une requête, déposée devant le tribunal administratif de Rennes, a été rejetée le 20 décembre 2006.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à interjeter appel du jugement rendu le 20 décembre 2006 par le Tribunal Administratif de Rennes et à défendre les intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes.
- **DECIDE** de mandater les Services de Lannion-Trégor Agglomération pour assurer le suivi administratif du dossier.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CCAS

Le Maire **INFORME** l'Assemblée du courrier de Madame Marie DURAND, lui

signifiant sa décision de ne plus participer aux réunions du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire lui adresse ses remerciements pour le travail accompli. Il ajoute que Madame MONJARRET, qui représente les Aînés ruraux, a été désignée par arrêté du 06 février pour lui succéder.

CONSEIL PORTUAIRE

Le Maire **INFORME** l'Assemblée de la nécessité de procéder tous les 5 ans au renouvellement des membres du Conseil Portuaire. Une réunion du comité local des usagers du port (à jour de leurs cotisations) a permis de procéder à la désignation de nouveaux membres (voir liste ci-dessous).

ATTRIBUTION D'UNE CABINE DE PÊCHEUR

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition du Yatch-Club de Trébeurden, à titre gracieux, de la cabine de pêcheurs n° 7.

MOTION POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS A ALCATEL LUCENT

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la motion présentée par Gérard Chartie demandant notamment :

- aux dirigeants d'Alcatel-Lucent de revenir sur ce plan de suppression

d'effectifs et d'apporter de nouvelles activités sur le site de Lannion afin d'en assurer sa pérennité,

- au Gouvernement de s'opposer à ces réductions d'emploi, et de mettre en œuvre les moyens permettant le maintien du potentiel de Recherche & de Développement dans ce secteur industriel stratégique.

CENTRE CULTUREL

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à déposer un permis modificatif qui consiste en la création d'un parking supplémentaire de 121 places qui s'ajoutent aux 57 places créées et affectées dans le cadre du permis de construire initial. Ce nouveau parking se situe, sur les parcelles communales (domaine privé de la Commune) AC 747, AC 805, AC 333, AC 337 et AC 289 en partie. Le nombre total de places de stationnement créées et affectées dans le cadre du permis de construire est porté à 178 places.
- **APPROUVE** cette extension de l'assiette foncière.



LISTE DES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE

Président : Michel LISSILLOUR, Maire ou son représentant

Représentant :

- **de la Concession Publique :** COJAN Bernard
- **de la Concession privée :** BERNABE Dominique
- **du personnel communal chargé du Port :** SARRY Thierry, Maître de Port
- **du personnel du Concessionnaire :** PERSON Michel, Maître du Port privé.
- **du Conseil Général :** Titulaire : PERRIN Pierrick – Suppléant : MER Denis
- **de la Chambre de Commerce et de l'Industrie :** TOUPIN Jean-Yves

Représentant les pêcheurs professionnels : Titulaire : BOURGEOIS Stéphane – Suppléant : GAREL Nicolas

Représentants du Comité Local des Usagers du Port :

- Titulaire : GUENA Jean – Suppléant : REMOND Bernard
- Titulaire : LE QUELLEC Alain – Suppléant : BRIENT Yvon
- Titulaire : DUCHESNE Jean – Suppléant : LE CORRE Christian

Représentants désignés par le Maire parmi les Professionnels :

- Titulaire : BOYER Laurent – Suppléant : NERRIEC Yan
- Titulaire : COULON Fernand – Suppléant : ZAVADZKI Jean-Pierre
- Titulaire : GOIC Pascal – Suppléant : OOGHE Christophe

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Préalablement au vote du budget intervenu en fin de mois, la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2007 a été l'occasion de débattre des orientations budgétaires de l'année 2007 présentées par Géraldine Le Masson nouvelle Adjointe aux finances.

Budget 2006 : La section de fonctionnement affiche des recettes plus importantes que prévues (105 000 €) et des dépenses inférieures aux prévisions (environ 800 000 €). En investissement les restes à réaliser sont de l'ordre de 2 400 000 € essentiellement dus au retard pris dans la construction de la Mairie et du centre culturel.

Budget 2007 : Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des taux des taxes d'habitation et foncières.

En section d'investissement, l'effort se concentrera sur les gros projets : Mairie, salle d'animation et complexe sportif.

Le Maire signale que le permis de construire de la salle d'animation fait l'objet d'une suspension, mais l'affaire n'a pas encore été jugée sur le fond. Il s'agit donc d'une volonté d'inscrire des crédits, sans vouloir brûler les étapes. Par ailleurs, il précise que la capacité d'autofinancement de la Commune s'élève approximativement à 850 000 € et que l'endettement est d'environ 880 € par habitant. Des subventions sont attendues (Centre National de Développement du Sport "CNDS" pour le complexe sportif et Dotation Globale d'Equipement "DGE" pour la Mairie